



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 26 MARS 2009

**PRESENTS** : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. ABEBERRY, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

**ABSENTS OU EXCUSES** : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ROUX, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

**PROCURATIONS** : M. ESPILONDO à M. DAUBAGNA ; M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. MONDORGE ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. ROUX à M. PAUL-DEJEAN ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GIBAUD-GENTILI.

**O/J N° 29 - URBANISME - ANGLET.**

**SECTEUR LA BUTTE AUX CAILLES. CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DU S.G.A.P.**

Monsieur MONDORGE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 13 février 2009, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'un avenant à intervenir avec le S.D.I.S. portant réduction d'une emprise de 917 m<sup>2</sup> de terrain sur les biens transférés au profit du S.D.I.S. au Centre de Secours de la Butte aux Cailles à Anglet.

Considérant que la Communauté récupère ainsi la pleine propriété de la parcelle cadastrée section BC 407 et,

Vu les besoins supplémentaires en aires de stationnement du cantonnement des C.R.S. basé sur le secteur de la Butte aux Cailles à Anglet, formulés par le Ministère de l'Intérieur (Secrétariat Général pour l'Administration de la Police du Sud-Ouest) ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le ..... 01 AVR. 2009

Affiché le ..... 01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Vu le projet de restructuration des accès sur la voie publique des véhicules de secours et des véhicules du S.G.A.P. ;

Vu la réunion en Sous-Préfecture du 21 janvier 2009 entre les divers intervenants, et l'accord intervenu entre le S.G.A.P. et la Communauté, réitéré par courrier en date du 13 février 2009, stipulant que les travaux de réaménagement des accès sur la voie du Boulevard du BAB seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté, mais que leurs coûts fixés à 23 696,09 € TTC seront supportés par le S.G.A.P. et payés dans le cadre de l'acte de cession de la parcelle cadastrée BC 417 ;

Vu l'estimation des services fiscaux n° 024V1533 en date du 18 décembre 2008, fixant à 206 325 € la valeur de la parcelle BC 407 ;

Le Conseil Communautaire est invité à :

- approuver la cession au profit du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police du Sud-Ouest d'une parcelle cadastrée section BC 407, d'une superficie de 917 m<sup>2</sup>, située en bordure du Boulevard du BAB à Anglet pour leurs besoins de stationnement de véhicules lourds ;
- céder le bien au prix de 23 696,09 €, correspondant au coût des travaux de réaménagement des accès sur le Boulevard du BAB à réaliser par la Communauté ;
- autoriser Monsieur le Président à signer l'acte administratif de cession à intervenir qui sera rédigé par les Services des Domaines.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

